

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2020/012

L'an deux mille vingt et le 04 février à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOIS, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD et Nathalie SALCUNI

Absents excusés : Fabienne ROYO, Jean-Paul COMPAGNET, Michel SICARD, Roger LACOME, Monique MARTIN, Laurent LAGES, et Jean-Pierre CABOS

Objet : constitution d'un groupement de commandes pour des prestations liées au déploiement du dispositif COMEDEC

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique a présenté le dispositif COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) qui est un dispositif majeur de l'action de modernisation de l'Etat.

Le dispositif permet l'échange dématérialisé de données d'état civil entre les destinataires des données d'état civil et les dépositaires de ces données.

Après avoir indiqué l'intérêt du déploiement de ce dispositif, Monsieur le Vice-Président indique que ce dispositif nécessite une évolution des logiciels métier d'état civil mais également la numérisation et l'indexation des actes réalisées par la mairie. Ces procédures de numérisation, traitement et indexation des registres d'état civil sont coûteuses pour les communes et Monsieur le Vice-président propose que la CCPL fasse une consultation groupée associant les communes qui le souhaitent pour réaliser des économies.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DÉCIDE

- d'organiser un groupement de commandes coordonné par la CCPL, associant les communes membres qui le souhaitent, dans le cadre d'une consultation pour les procédures de numérisation, traitement et indexation des registres d'état civil nécessaires au déploiement du dispositif COMEDEC,

- d'autoriser Monsieur le Président à conclure une convention constitutive du groupement pour définir les modalités de fonctionnement du groupement, dans laquelle

Accusé de réception en préfecture
0882000767-20200214-2020-012B-DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

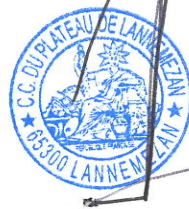
marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre),

- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches correspondantes et signer toutes les pièces utiles

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 14 FEV. 2020



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200204-2020-012B-DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020